



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

Sélection AFIP 2014 : Une nouvelle note précoce et un manque certain de visibilité pour les candidats...

A la surprise générale, la Direction Générale a publié, le 29 avril dernier, une nouvelle note relative à la sélection AFIP au titre de l'année 2014 mais que doit-on comprendre à sa lecture ?

En effet, cette note vient après celle du 20 décembre 2013 sur le même sujet qui a permis au final de recruter 5 nouveaux AFIP alors que... 9 candidats s'étaient présentés à cette sélection : cf sur le site notre publication du 5 avril 2014 intitulée : « **Sélection AFIP 2014 : La triple peine pour la population des AFIPA et un horizon plus que bouché pour les Inspecteurs Principaux...** »

Point sur le calendrier et le rythme d'appel des promotions éligibles à la sélection AFIP :

La note publiée le 29 avril ne constitue pas un rattrapage en termes de calendrier et doit être plutôt considérée dans les faits comme la note pour le TA 2015. Elle entérine donc le recul d'un an de la sélection AFIP pour les AFIPA qui répondent pour la première fois aux critères d'éligibilité.

En effet, la précédente note ouvrant la sélection AFIP à des AFIPA pouvant candidater pour la première fois à la sélection AFIP remonte au 9 novembre 2012 avec des entretiens de sélection organisés en janvier 2013 et une publication des résultats fin février 2013.

Si pour la présente sélection, la note a certes été publiée fin avril 2014, les entretiens sont programmés en novembre 2014 pour une publication des résultats prévue en janvier 2015.

Conclusion : les candidats éligibles pour la première fois à la sélection AFIP ont bien perdu un an au regard du rythme normal des sélections et cela n'augure rien de bon pour les collègues AFIPA des promotions suivantes qui déjà de facto sont décalés d'au moins une année.

* * * * *

Point sur le contexte de cette nouvelle sélection :

Lors d'un groupe de travail le 6 novembre 2013, la DG annonce qu'elle ne pourra sélectionner en 2014 qu'une quinzaine de nouveaux AFIP ce qui représentait déjà en soi un véritable recul inacceptable pour les perspectives des carrières des AFIPA.

Face à cette baisse « des recrutements » et pour maintenir facialement un taux de sélection acceptable, la DG propose de ne pas appeler les nouvelles promotions d'AFIPA normalement concernées par cette sélection (ex Directeurs Divisionnaires de la FF issus du TA 2008 et ex directeurs départementaux GP issus du concours d'IP 2002) soit 157 candidats potentiels. Ainsi, seuls les 46 AFIPA ayant reporté les années précédentes leur candidature seraient autorisés à postuler à la sélection AFIP 2014 pour laquelle une quinzaine de postes serait proposée.

Cette option est soutenue par une grande majorité des OS et seul le SCSFIP préconise l'autre option consistant à ne pas repousser la plage d'appel des ayants droits lesquels face au nombre prévisionnel de postes optent en toute connaissance de cause soit pour l'inscription à la sélection 2014, soit pour un report sur une année ultérieure.

Une note de service est publiée le 20 décembre 2013 et sur les 46 candidats éligibles à la sélection AFIP, seuls 9 décident de se présenter et 5 sont finalement reçus.

La note du 20 décembre 2013 stipulait dans son préambule deux points intéressants :

- *Le nombre de vacances prévisibles dans le corps des AFIP est en diminution, ce qui conduit la Direction générale à adapter les recrutements dans le grade d'AFIP.*
- *Afin d'assurer des chances équivalentes à chaque promotion, il a été décidé de décaler d'un an les viviers.*

Aujourd'hui, suite aux 5 nouveaux recrutements et face à une possibilité de recruter 15 AFIP (dixit les projections des services RH annoncées lors du GT du 6/11/2013), la Direction générale a publié une nouvelle note le 29 avril 2014 mais cette fois-ci ... sans aucun préambule !

Comment cette absence de préambule doit être interprétée par les candidats ?

Le contexte qui prévalait le 20 décembre 2013 a –t-il évolué ou pas et notamment la volonté de la DG d'assurer des chances équivalentes à chaque promotion ?

1. Rappelons que les collègues des promotions précédentes (DDIV FF promo 2007 et IP GP promo 2001) ont bénéficié d'un taux global de sélection de 48,6%.
2. La présente note ouvre la sélection à 111 nouveaux candidats (77 de la FF et 34 de la GP) auxquels se rajoutent 37 candidats des promotions précédentes pouvant se présenter pour la dernière fois soit un vivier total de 148 collègues.
3. Pour mémoire sur les deux premières sélections fusionnées au grade d'AFIP, sur un vivier de 109 AFIPA éligibles, 72 ont passé la sélection début 2013 ou début 2014, soit un pourcentage de candidatures qui s'est élevé à 66%.
4. L'application théorique de ce taux de 66% au nouveau vivier (148) aboutit à un nombre de candidats prévisibles qui se situera à hauteur de 98 candidats.
5. De fait, si la volonté d'assurer des chances équivalentes à chaque promotion d'accès au grade d'AFIP demeure, **il convient que la DG puisse s'engager à offrir environ 50 postes à la présente sélection.**

Nous savons qu'au titre de 2014, la DG avait estimé son besoin à 15 nouveaux AFIP dont 5 ont été pourvus par la mini sélection du début de l'année 2014 soit un reliquat disponible de 10.

Au regard de la date de publication des résultats de la sélection (janvier 2015), il est évident que les heureux lauréats viendront couvrir les besoins de 2014 non pourvus (estimés donc à 10) et ceux de 2015. Ces derniers restent non connus du SCSFiP mais nous sommes certains que les services RH de la DG ont pu évaluer ce besoin pour l'année 2015...

Comme vous le savez, le SCSFiP a dans son ADN une revendication liée à la nécessaire visibilité à donner aux cadres supérieurs. Cette visibilité doit leur permettre de faire des choix de carrières en toute connaissance de cause et d'en mesurer leurs éventuels impacts sur leur vie familiale.

De fait, le SCSFiP demande que la Direction générale indique aux collègues éligibles à la sélection AFIP une estimation des postes offerts et ce, avant la date limite des inscriptions fixée au 23 mai 2014.

Si la Direction générale lance si tôt ce processus de sélection au grade d'AFIP, ce qui en soi est une bonne nouvelle, cela signifie qu'elle le fait (du moins, nous l'espérons..) avec une vision éclairée de ses possibilités de recrutements.

A défaut, nous pourrions croire que cette note est publiée de manière opportune (et à dessein..) au moment où les négociations sur les conditions d'accès aux postes comptables rentrent dans leur phase ultime pour tenter de faire croire que les carrières administratives des cadres supérieurs ne connaissent pas de ralentissement, alors que la preuve a été largement apportée du contraire...

Si les problématiques de sélection au grade d'AFIP ou d'accès aux postes comptables sont importantes pour les AFIPA, elles sont primordiales pour les Inspecteurs Principaux. En effet, nous le répétons, si les AFIPA ne passent plus ou si peu AFIP et si ces mêmes AFIPA n'accèdent pas en nombre à des postes comptables, aucun poste budgétaire d'AFIPA ne se libère et cela réduit donc nécessairement l'accès des IP au grade d'AFIPA. Pour que les IP puisse accéder au grade supérieur ce qui est, nous le rappelons, leur parcours privilégié de carrière, il faut que les postes soient disponibles.

Vous comprendrez pourquoi le SCSFiP défend l'accès prioritaire des AFIPA et des IP sur tous les postes comptables à enjeux car c'est à cette condition que nos carrières retrouveront de la fluidité et pourront s'inscrire dans un parcours diversifié et toujours croissant.

Rejoignez-nous non pas pour nous mais avant tout pour vous !